

Commune de Puissalicon

DECISION N° 2024-28
Convention SDIS 34 plateforme OPEN DECI pour la gestion des PEI

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la proposition du SDIS 34 d'une nouvelle convention relative aux conditions de mise à disposition, à titre gratuit, et d'utilisation d'un logiciel de gestion de la DECI du SDIS 34 pour la gestion des Points d'Eau Incendie (PEI),

Considérant que le SDIS 34 a proposé durant plusieurs années un suivi des PEI via un logiciel dénommé HYDRALIC et que celui-ci doit être remplacé par une solution open-source dénommée OPEN DECI,

Décide

Article 1

D'approuver la nouvelle convention proposée par le SDIS 34 relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation d'un logiciel de gestion de la DECI du SDIS 34 pour la gestion des Points d'Eau Incendie (PEI).

Article 2

L'utilisation du présent logiciel et sa formation sont concédées à titre gratuit à l'utilisateur.

Article 3

La présente convention est conclue pour une durée d'un an au terme de laquelle elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction.

Article 4

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4

Monsieur le secrétaire général de mairie, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

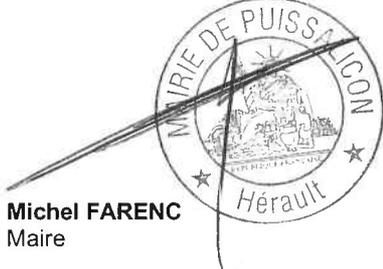
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 27/11/2024

Publication sur le site internet de la Commune le 27/11/2024

Transmission au représentant de l'état le 27/11/2024

Puissalicon le 27/11/2024


Michel FARENC
Maire

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Puissalicon, Hérault. The stamp contains the text 'Mairie de Puissalicon' at the top and 'Hérault' at the bottom, with a central emblem. A signature is written across the stamp.